

13) DELIBERATION N° 124/77 : REMBOURSEMENT D'IMPOTS A LA SOCIETE DENAIN NORD-EST

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de LUORES a acquis par acte notarié du 30 Janvier 1974 sur la Société DENAIN NORD-EST S.A. 25, rue de Clichy, une grande partie des terrains qu'elle possédait.

La mutation n'étant pas faite, les impôts locaux sur ces propriétés ont été mis en recouvrement envers ladite Société.

Ce remboursement porte sur une somme de 28 F 80.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- il sera remboursé à la Société DENAIN NORD-EST la somme de 28 F 80, montant des taxes correspondant aux terrains acquis.